

CONSEIL DU XIIIème ARRONDISSEMENT DE PARIS  
SEANCE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2006

QUESTION POSEE PAR M. Didier BÉOUTIS  
Au nom du groupe U.M.P.

Objet : Devenir du complexe cinématographique "*Grand écran Italie*".

De très nombreux cinéphiles et riverains s'inquiètent, depuis plus d'un an, du devenir du complexe cinématographique "*Grand écran Italie*", qui constitue un élément culturel attractif non seulement pour le XIIIème arrondissement mais pour tout l'est parisien. En effet, le site a été fermé, le 2 janvier, par la société propriétaire "*Europalaces Gaumont*", alors que le cahier des charges passé avec la Ville de Paris prévoit une exploitation jusqu'en novembre 2006.

Un dossier de changement d'affectation de cet équipement en locaux commerciaux -entraînant inéluctablement la destruction de la salle-, a été déposé auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) qui doit se prononcer lors de sa séance fixée au 7 février prochain. Le maire de l'arrondissement concerné siège au sein de cette commission, avec voix délibérative.

L'inquiétude des défenseurs du "*Grand écran*" s'est singulièrement accrue le 2 février dernier, lorsque le maire du XIIIème arrondissement a refusé de recevoir une délégation du collectif "*Sauvons le Grand écran*" qui a recueilli plusieurs milliers de soutiens et qui entendait lui présenter un candidat à la reprise de l'exploitation. Alors qu'un rendez-vous avait été pris, un seul membre du collectif, restaurateur à Italie 2, a pu être reçu par le maire qui lui aurait indiqué que, faute de candidat à la reprise, la transformation du "*Grand écran*" était inéluctable.

Le jour du conseil d'arrondissement, la CDEC se sera prononcée. Le groupe UMP souhaiterait vivement que le maire du XIIIème arrondissement lui indique quelle position il aura prise, quel vote il aura émis et les suites qu'il entend donner à ce dossier./.